

- de donner quitus au liquidateur pour sa gestion ;
- de prononcer la clôture de liquidation à compter du 31/12/2008.
Pour avis.

7764367 - LE PUBLICATEUR LEGAL

ATYS

S.A.R.L. à associée unique

Au capital de 10.000 €

Siège social :

92, boulevard Beaumarchais

75011 PARIS

452 888 932 RCS PARIS

Aux termes d'une déclaration en date du 20 avril 2009, la société FI INTERNATIONALE SAS au capital de 180.000 €, siège 92, boulevard Beaumarchais, 75011 Paris, immatriculée sous le numéro 388 255 770 RCS PARIS, a, en sa qualité d'associée unique de la société ATYS, décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter de ce jour, avec un effet rétroactif fiscal au 1^{er} juillet 2008.

Cette décision de dissolution fera l'objet d'une déclaration auprès du greffe du tribunal de commerce de Paris.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société ATYS peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de Paris.

CLÔTURES DE LIQUIDATION

K010152 - AFFICHES PARISIENNES

E.C.I.P.**EUROPEAN CONSORTIUM FOR INVESTMENT AND PROPERTY**

Société à responsabilité limitée

Au capital de 7.822,45 €

105, rue de l'Abbé-Groult
75016 PARIS

424 247 450 R.C.S. Paris

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 mai 2009 à 10 heures, il a été décidé :

- la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation, à compter du 30 avril 2009 ;

- de nommer comme Liquidateur : M. PICCIRILLO Raymond, demeurant 38, rue Salengro, 93140 Bondy.

Toutes actes et correspondance doit être notifié à l'adresse du Liquidateur : 38, rue Salengro, 93140 Bondy.

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 5 mai 2009 à 12 heures, il a été approuvé les comptes de liquidation, déchargé de son mandat le Liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter de ce jour.

La Société sera radiée au RCS de Paris.

Annonces légales - Formalités sur toute la France

BALO et DÉPÔTS de COMPTES auprès des R.C.S.

K010203 - AFFICHES PARISIENNES

GRAY FILM

Société par actions simplifiée en liquidation

Au capital de 122.250 euros

Siège social :

86, boulevard Malesherbes
75008 PARIS

562 058 537 R.C.S. Paris

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 avril 2009 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Anne Marie DOLIVET de son mandat de Liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Paris, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit Registre.

Pour avis, LE LIQUIDATEUR.

K010214 - AFFICHES PARISIENNES

COACH-TONIC

Société à responsabilité limitée

Au capital de 10.000 euros

12, place de la Bastille - 75011 PARIS

499 037 497 R.C.S. Paris

Aux termes d'une délibération en date du 17 mars 2009, la collectivité des Associés a décidé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la Société. Elle a nommé comme Liquidateur, M. CAUCHEFER Stéphane, demeurant au 34, avenue Saint-Louis, 94210 La Varenne-Saint-Hilaire.

Le siège de la liquidation reste fixé au siège social.

Suivant l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 mars 2009, la collectivité des Associés a donné quitus au Liquidateur, et a approuvé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Paris.

Pour avis, LE LIQUIDATEUR.

K010257 - AFFICHES PARISIENNES

IMMOECO

Société à responsabilité limitée en liquidation

Au capital de 200.000 euros

Siège social :

13, rue Cimarosa - 75118 PARIS

501 096 523 R.C.S. Paris

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/12/2008 à 10 heures, les Associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2008 et sa mise en liquidation amiable ; de nommer en qualité de Liquidateur, M. Thomas ERMACORA, demeurant 13, rue Cimarosa, 75118 Paris. Le siège de liquidation est fixé au siège social de la Société.

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/12/2008 à 15 heures, les Associés ont décidé d'approuver les comptes de clôture de liquidation, donné quitus au Liquidateur et prononcé la clôture de liquidation à compter de ce jour.

La Société sera radiée au RCS de Paris.

K010170 - AFFICHES PARISIENNES

AET5

SARL au capital de 150 €

Siège social :

53, rue de Miromesnil - 75008 PARIS

491 135 315 R.C.S. Paris

L'AGE du 29/04/09 à 12 heures, a décidé de dissoudre la Société par anticipation, de nommer en qualité de Liquidateur M. NAHON Jean-Philippe, demeurant 34, rue de Laborde, 75008 Paris, à compter du 29/04/09. Le siège de liquidation est fixé au siège. L'AGE du 29/04/09 à 14 heures a décidé d'approuver les comptes de clôture de liquidation, donné quitus au Liquidateur et prononcé la clôture de liquidation à compter de ce jour. La Société sera radiée au RCS de Paris.

LES AUX ACTIONNAIRESK010222 - AFFICHES PARISIENNES
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'INDUSTRIE HOTELIÈRE DE PARIS**S.I.I.H.P.**

Société anonyme

Au capital de 624.111,03 euros

Siège social :

4, rue Gramont - 75002 PARIS

562 034 819 R.C.S. Paris

Les Actionnaires de la Société sont convoqués en Assemblée Générale Mixte pour le 11 juin 2009 à 16 heures, à l'hôtel Terrass, 12, rue Joseph-de-Maistre, 75018 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration incluant la liste des dirigeants.

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice.

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et quitus aux Administrateurs.

- Affectation du résultat de l'exercice.

- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 du Code de commerce et approbation dudit rapport.

- Ratification de la cooptation de M. Jean Luc BINET en qualité de nouvel Administrateur, en remplacement de la Société MADISON HOTEL.

- Nomination d'un nouvel Administrateur.

- Rapport du Commissaire aux comptes sur l'augmentation de capital.

- Augmentation de capital réservée aux salariés, conditions et modalités de l'opération.

Les Actionnaires auront le droit de participer à l'Assemblée sur simple justification de leur identité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements et inscrits en compte à leur nom depuis 5 jours au moins avant la date de la réunion.

Tout Actionnaire pourra se faire représenter par son conjoint ou par un autre Actionnaire.

Les Actionnaires peuvent se procurer au siège social une formule de procuration ou un formulaire de vote par correspondance. Dans ce dernier cas, la demande doit parvenir à la Société, six jours au moins avant la date prévue de l'Assemblée Générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, parvenus à la Société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Le capital social se compose de 40.939 actions, auxquelles sont attachés 40.939 droits de vote, soit un droit de vote pour une action.

Le capital social se compose de 40.939 actions, auxquelles sont attachés 40.939 droits de vote, soit un droit de vote pour une action.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

7773908 - LA VIE JUDICIAIRE

STATE STREET GLOBAL ADVISORS FRANCE

Société anonyme

Au capital de 3.844.040 €

Siège social :

Immeuble "Défense Plaza"

23/25, rue Delarivière-Lafoullon

92064 PARIS-LA DEFENSE CEDEX

412 052 880 RCS NANTERRE

AVIS

Information sur les droits de vote

Conformément aux dispositions des articles L.233-8 et R.233-2 du Code de commerce, la Société informe ses actionnaires qu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 12 mai 2009, le capital se compose de 252.191 actions auxquelles étaient attachés 252.191 droits de vote.

7760842 - LE PUBLICATEUR LEGAL

ILIAD

Société anonyme

Au capital de 12.067.987,08 €

Siège social :

8, rue de la Villa l'Évêque

75008 PARIS

342 376 332 RCS PARIS

Avis de convocation

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont convoqués le 23 juin 2009 à 9 heures, à l'Hôtel Régina, 315, rue de Rivoli, 75001 PARIS, en l'assemblée générale mixte, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- De la compétence de l'assemblée générale ordinaire ;

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur les comptes annuels et les comptes consolidés ;

- Lecture du rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce ;

- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels ;

- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ;

- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ;

- Examen et approbation des comptes sociaux ;

- Affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et fixation du dividende ;

- Examen et approbation des comptes consolidés ;

- Approbation du rapport sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Fixation des jetons de présence ;
 - Réduction de la durée du mandat de Monsieur Maxima Lombardini administrateur de la société ;
 - Réduction de la durée du mandat de Monsieur Thomas Reynaud administrateur de la société ;
 - Réduction de la durée du mandat de Madame Marie-Christine Levet administrateur de la société ;
 - Réduction de la durée du mandat de Monsieur Antoine Levavasseur administrateur de la société ;
 - Renouvellement du mandat de Monsieur Antoine Levavasseur administrateur de la société ;
 - Renouvellement du mandat de Monsieur Cyril Poidatz en tant qu'administrateur de la société ;
 - Renouvellement du mandat de Monsieur Xavier Nial en tant qu'administrateur de la société ;
 - Renouvellement du mandat de Monsieur Olivier Rosenfeld en tant qu'administrateur de la société ;
 - Renouvellement du mandat de Monsieur Pierre Pringuet en tant qu'administrateur de la société ;
 - Renouvellement du mandat de Monsieur Alain Weill en tant qu'administrateur de la société ;
 - Nomination de Madame Virginie Calmels en tant qu'administrateur de la société ;
 - Nomination de Madame Orla Noonan en tant qu'administrateur de la société ;
 - Renouvellement du mandat de la société BEA, co-commissaire aux comptes titulaire, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée ;
 - Nomination d'un nouveau co-commissaire aux comptes supplantant en remplacement de Fiduco dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée ;
 - Autorisation à conférer au conseil d'administration afin de procéder au rachat par la société de ses propres actions ;
- De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :**
- Lecture du rapport du conseil d'administration ;
 - Lecture des rapports des commissaires aux comptes.
- *****
- Modification de l'article 14 des statuts "Actions d'administrateurs" ;
 - Modification de l'article 18 des statuts "Durée du mandat des administrateurs" ;
 - Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'émettre, par une offre visée à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
 - Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription réalisée par une offre visée à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier ;
 - Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres ;
 - Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital par émission d'actions réservées aux salariés de la société adhérents à un plan d'épargne entreprise ;

- Délégation au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions légales devront être envoyées, dans les conditions prévues par l'article R.225-73 du Code de commerce au siège social d'Ilad, 8, rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris, par lettre recommandée avec accusé de réception jusqu'au vingt-cinquième jour calendaire avant la date fixée pour la tenue de l'assemblée générale. Toute demande d'inscription doit être accompagnée d'une attestation d'inscription en compte.

L'examen par l'assemblée générale du projet de résolutions déposé dans les conditions ci-dessus exposées est abandonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, conformément aux dispositions de l'article R.225-71 du Code de commerce.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à cette assemblée générale sur simple justification de son identité.

Toutefois, conformément à l'article R.225-85, seront seuls admis à y assister, à s'y faire représenter ou à voter par correspondance les actionnaires qui auront eu préalable justifié de cette qualité :

(a) en ce qui concerne leurs actions nominatives, par l'inscription de ces actions à leur nom en compte nominatif pur ou administré ;

(b) en ce qui concerne leurs actions au porteur, par leur inscription ou leur enregistrement comptable dans les comptes de titres au porteur tenus par leurs intermédiaires financiers habilités et constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers et annexée au formulaire de vote par correspondance, à la procurateur ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Ces formalités doivent être accomplies au plus tard le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le 18 juin 2009 au plus tard.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

(a) les actionnaires nominatifs pourront en faire la demande directement à l'établissement bancaire désigné ci-dessous ;

(b) les actionnaires au porteur devront demander à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leurs comptes-titres qu'une carte d'admission leur soit adressée par l'établissement bancaire désigné ci-dessous au vu de l'attestation de participation qui aura été transmise à ce dernier.

Les actionnaires souhaitant assister à l'assemblée et n'ayant pas reçu leur carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, devront présenter une attestation de participation délivrée par leur intermédiaire financier habilité conformément à la réglementation.

Les actionnaires ne souhaitant pas assister personnellement à l'assemblée générale et désirant être représentés ou voter par correspondance devront :

(a) pour les actionnaires nominatifs, renvoyer le formulaire unique de pouvoirs et de vote par correspondance qui leur sera adressé avec l'avis de convoca-

tion, à l'établissement bancaire désigné ci-dessous ;

(b) pour les actionnaires au porteur, demander à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leurs comptes-titres, un formulaire unique de pouvoirs et de vote par correspondance et le lui rendre complété, l'intermédiaire habilité se chargeant de la transmission de ce formulaire unique accompagné de l'attestation de participation, à l'établissement financier désigné ci-dessous.

Les formules uniques, qu'elles soient utilisées à titre de pouvoirs ou pour le vote par correspondance, devront être reçues par l'établissement bancaire désigné ci-dessous au plus tard le troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, pour être prises en considération.

Tout actionnaire ayant déjà retourné son formulaire unique de pouvoirs et de vote par correspondance ou ayant demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut céder tout ou partie de ses actions jusqu'au jour de l'assemblée.

Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré à zéro heure, heure de Paris précédant l'assemblée, l'intermédiaire financier habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à l'établissement financier désigné ci-dessous et fournit les éléments afin d'annuler le vote et de modifier le nombre d'actions et de voix correspondant au vote.

Aucun transfert d'actions réalisé après le troisième jour ouvré à zéro heure, heure de Paris, précédant l'assemblée, quel que soit le moyen utilisé, ne sera notifié ou pris en compte, nonobstant toute convention contraire.

L'établissement bancaire chargé du service financier de la société est le suivant :

Société Générale, Service assemblée, 32, rue du Champ-de-Tir, BP 81238, 44312 Nantes Cedex 03.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVIS AUX SOCIÉTAIRES

7448087 - LE PUBLICATEUR LEGAL

BRED HABITAT

Société coopérative de caution mutuelle à capital variable
régie par les dispositions du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs au cautionnement mutuel et aux établissements de crédit

Agrément de la Banque Fédérale sous le numéro 579
Agrément collectif par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement

Siège social :
18, quai de la Rapée - 75012 PARIS
423 120 393 RCS PARIS - APE 652C

Assemblée générale ordinaire

Assemblée générale extraordinaire
Lieu : au siège social de la BRED B.P., 18, quai de la Rapée, 75012 PARIS.

Mesdames et Messieurs les sociétaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire le **jeudi 28 mai 2009 à 11 heures** (l'assemblée générale ordinaire convoquée le 14 mai n'ayant pu délibérer faute de quorum requis), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Rapport du conseil d'administration sur la gestion et les résultats de l'exercice 2008 ;

- Rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2008 et sur les conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce ;

- Vote en application de l'article L.225-38 du Code de commerce ;

- Approbation des comptes de l'exercice 2008 et quittus aux administrateurs pour leur gestion jusqu'au 31 décembre 2008 ;

- Affectation des résultats de l'exercice 2008 ;

- Ratification de l'augmentation du capital social ;

- Approbation sur le remboursement des parts sociales et des participations au fonds de garantie mutuelle aux sociétaires libérés de leurs engagements ;

- Renouvellements et nominations d'administrateurs ;

- Fixation du montant maximum global d'engagements que le conseil d'administration sera autorisé à prendre pour le compte de la société jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009 ;

- Fixation des honoraires des commissaires aux comptes titulaire ;

- Pouvoirs en vue d'effectuer toutes les formalités de publicité et autres prévues par la loi.

Mesdames et Messieurs les sociétaires sont également convoqués en assemblée générale extraordinaire le même jour à 12 heures (les assemblées générales extraordinaires convoquées respectivement les 30 avril et 14 mai n'ayant pu statuer, faute de quorum requis), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Rapport du conseil d'administration sur le projet de fusion des sociétés BRED Banque Populaire et BRED Habitat par absorption de la seconde par la première ;

- Rapports du commissaire à la fusion sur les modalités de la fusion ;

- Approbation de la convention de fusion et attribution de mandats en vue de réaliser la fusion ;

- Dissolution de la société sous réserve et à compter de la réalisation définitive de la fusion ;

- Pouvoirs en vue d'effectuer toutes les formalités de publicité légale et autres prévues par la loi.

Il est rappelé que tout sociétaire peut obtenir un formulaire de vote par procurateur, par courrier adressé au siège social de la société, 18, quai de la Rapée, 75012 Paris.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVIS DE CONVOCATION

7700499 - LE PUBLICATEUR LEGAL

VOYAGEURS DU MONDE

Société anonyme

Au capital de 3.691.510 €

Siège social : 65, rue Sainte-Anne
75002 PARIS

315 459 016 RCS PARIS

Avis de convocation

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Voyageurs du Monde sont convoqués le **lundi 15 juin 2009 à 15 heures**, au Palais Brongniart, place de la Bourse, 75002 PARIS, l'avis de réunion valant avis de convocation BALO n° 55 du